



Planning – Horaires – Thèmes

Cours Théoriques sur la Sécurité Routière

Public concerné et pré-requis :

- Tous candidats au permis de conduire
- A partir de 15 ans pour la conduite AAC
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné
- Maîtriser la langue Française
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou l'attestation de sécurité routière

AVERTISSEMENT : cette formation est nécessaire uniquement si vous passez votre permis de conduire pour la première fois ou si vous avez obtenu votre permis de conduire il y a plus de 5 ans. Dans les autres cas, la formation pratique suffit.

Qualification des formateurs :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence, ainsi que de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

Moyen pédagogiques et techniques :

- Des cours collectifs en salle animé par un enseignant, abordant plusieurs thématiques programmées (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de ceinture de sécurité, distracteur...)
- De séances de préparation à l'examen adaptée au niveau et au rythme de l'élève, dans des locaux de l'école de conduite (support médias tel que des DVD) ou avec des outils de révision en ligne (Web Formation sur pc, smartphone et tablette).
- Des salles de cours équipées de moyens multimédias
- Des tests de contrôle de niveau
- Le Livret pédagogique

Effectifs :

10 personnes maximum, soit 9 stagiaires et 1 enseignant

Horaires :

du Lundi au Vendredi
de 10h-14h /16h-20h
Samedi de 9h-13h

Durée :

1 heure par cours, les cours sont organisées sous forme de stage sur plusieurs journée (horaires et dates disponible sur notre site internet ou en agence). Durée libre en cas de formation à distance.

Programme :

Cours thématique :

- Signalisation et priorité
- Règle de circulation
- Croisement dépassement
- Arrêt et stationnement
- Alcool, drogues et médicaments
- Temps de réaction et distance
- Moyens de communication
- Prise d'information, zone de danger
- Règlementation générale et divers

Cours préparant à l'ETG

- La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
- La route (conduire dans des conditions difficiles sur autoroute...)
- Les autres usagers de la route
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement (choisir son véhicule être éco-conducteur...)

Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation séquentielle
- Epreuve théorique générale (ETG) réalisée par un opérateur agréé selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Sanction visée :

Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratique de l'examen du permis de conduire